



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité des motards sur les routes

Question écrite n° 4812

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le contrôle technique des deux-roues motorisés. Cette décision, prise sans justification valable en matière de sécurité, constitue une contrainte financière pour les motards, alors que les statistiques montrent que les accidents impliquant des motos ne sont en aucun cas liés à un défaut technique des véhicules. Si l'objectif du Gouvernement est véritablement de réduire les accidents de moto, alors il serait plus pertinent d'investir dans l'amélioration des infrastructures routières, car l'état des routes est un facteur majeur de danger. Les chaussées déformées, les infrastructures non conformes, les ralentisseurs ne respectant pas la réglementation en vigueur et la présence de « coussins berlinois » glissants mettent quotidiennement en péril la vie des usagers vulnérables que sont les motards. 30 % des accidents mortels sont en effet dus à l'état des routes. Par ailleurs, il faudrait encourager l'équipement de sécurité des motards, en abaissant la TVA à 5,5 % sur les équipements de protection individuelle (casques, gants, vestes avec protections, pantalons renforcés, *airbags* moto,...). Enfin, la formation et la sensibilisation des conducteurs est essentielle pour améliorer la cohabitation sur la route entre tous les usagers. Ainsi, plutôt que d'imposer un contrôle technique inefficace, l'accent devrait être mis sur une meilleure formation et responsabilisation de l'ensemble des conducteurs. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement prévoit une approche pragmatique et efficace *via* la mise en conformité des infrastructures routières et la facilitation de l'accès à des équipements de sécurité abordables, plutôt que par des mesures inutiles et punitives.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4812

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1502